

Loyer : taux hypothécaire - carnet d'épargne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **63 (1975)**

Heft 3

PDF erstellt am: **07.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274077>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE FOYER

(Suite de la page 1)

spécifique de notre époque. De nombreux architectes l'ont étudié et ont érigé des théories: Le Corbusier, Wright, etc. Mais aucun grand savant, physicien, chimiste ou autre, n'aurait abouti à un résultat sans les recherches d'un ensemble de travailleurs appartenant à plusieurs disciplines. Mais il est utopique d'attendre une solution au problème si complexe du logement de quelques architectes géométriques, mais isolés. Il faut absolument organiser sur le plan national, et même international, des études systématiques et continues sur ce point capital pour le bien-être et l'avenir de l'homme et de la société. Ce travail se fait depuis de nombreuses années dans certains pays (Angleterre, Suède, etc.). D'autres essaient de rattrapper leur retard (France). Quand commencera-t-on en Suisse?

Les différentes fonctions au sein du logement et de la cité ont été trop schématisées. On a abouti à une uniformisation des types de logements où chaque activité correspond à une surface donnée minimale conditionnant l'ameublement. L'appartement se compose, à part la cuisine et les locaux sanitaires, d'une zone de nuit où l'on ne peut que dormir et d'une salle de séjour où se déroulent simultanément travaux et loisirs des membres de la famille: couture et repassage, jeux des enfants, lecture, réception de la T.V., accueil des amis, etc.

La ville également s'est organisée schématiquement avec ses zones d'ordres, ses zones de travail et ses zones culturelles, les unes et les autres mourant alternativement.

Il faudrait...

Il faudrait aujourd'hui recréer des ensembles vivants en associant les logements avec la petite industrie, l'artisanat, les professions libérales, l'administration, le commerce et la vie sociale et culturelle. On essaierait de retrouver le concept de la rue animée et une vie communautaire à l'échelle humaine. Les immeubles devraient permettre de mêler différentes professions, classes sociales et générations. Les vieux, plutôt que de finir leurs jours dans un hospice, loin de tout, pourraient garder un contact



avec la vie active et, même, y participer selon leurs possibilités. Les enfants trouveraient dans cet entourage vivant et coloré le facteur de renouvellement et d'imprévu indispensable à leur développement que la jeunesse d'autrefois rencontrait dans ses contacts avec la nature aux alentours des petites agglomérations.

Les expériences en cours dans les pays nordiques sont symptomatiques des besoins sociaux actuels. Là, les couples de profession et de niveau social différents cohabitent et forment une « grande famille ». Cela résout bien des problèmes par la répartition des différentes charges: garde d'enfants, achat des vivres et de l'équipement ménager, préparation des repas, présence continue au foyer. Livres, disques, peuvent être mis en commun et enrichir la vie sociale et culturelle du groupe tout en préservant les exigences de la vie individuelle.

Pour que le foyer lui-même devienne vivant, que pourrions-nous faire?

L'espace doit redevenir primordial. C'est le seul véritable luxe que le consommateur doit exiger. Ce ne sont pas les revêtements coûteux ni les équipements ultra-modernes qui font la valeur d'un foyer. L'ameublement permet de le personnaliser. Il ne doit pas « paraître », mais « être ». Il faut se libérer des habitudes sociales et des pressions communales.

Il est souvent moins cher d'acheter un ensemble de meubles: salle à manger, chambre à coucher complète, etc., mais ces ensembles pour lesquels on n'hésite pas à s'endetter, sont l'image d'une vie stéréotypée dans laquelle on ne tarde pas à se sentir mal à l'aise.

Le mobilier devrait pouvoir se compléter et se transformer selon les besoins et le développement de la vie familiale. Un meuble doit être avant tout un ami et permettre aux parents et aux enfants une vie agréable.

Pour une amélioration de l'habitat, l'architecte n'est pas le seul acteur. Le consommateur doit aussi assumer ses responsabilités. Il doit être préparé dès l'école primaire déjà à la connaissance des matériaux, des couleurs, à l'organisation des espaces. Une information constante et objective des possibilités de logement doit lui être donnée. Ses exigences conscientes et étayées peuvent alors freiner la spéculation et améliorer progressivement les conditions de l'habitat à venir.

Il faut que le logement devienne à nouveau un « foyer », centre familial et centre social, où chacun trouve l'occasion d'épanouir sa personnalité entière dans un équilibre de tranquillité et de contacts humains.

Notre époque nous offre une technique considérable qui peut être à la fois la meilleure et la pire des choses. C'est à nous de savoir enfin l'utiliser au profit de l'homme pour les années à venir. Il faut la dominer et utiliser ses possibilités. Nous sommes responsables de ce que nous en faisons.

Il faut réapprendre à connaître l'homme; à l'estimer suffisamment pour lui laisser une certaine liberté dans l'aménagement de son cadre de vie.

Il faut arriver à juguler la spéculation, afin de pouvoir créer un urbanisme volontaire et réfléchi pour que nos villes ne soient plus le résultat aléatoire d'intérêts particuliers.

A la recherche du temps à venir OÙ EST L'ESSENTIEL ?

— Mon mari travaille trop. C'est une vraie maladie. Il est comme une pendule qui ne s'arrête plus de sonner. Vous voulez que je vous dise? J'envie les femmes dont l'homme est paresseux!

— On voit que le vôtre ne l'est pas, sinon vous seriez d'un autre avis!

— Pas du tout. Au moins il s'occuperait de moi!

Tout en récurant avec énergie, Clotilda poursuit véhémentement:

— C'est pas une vie. Il prend à peine le temps de manger en rentrant de son travail. Seule la journée, seule le samedi et le dimanche. Les enfants sont à l'école. Pour nous quatre, une maison était suffisante. Qu'est-ce qu'il avait besoin d'en commencer une autre? Tenez, ça peut vous sembler drôle, mais nous étions plus heureux dans une petite chambre, ensemble. Il avait le temps, alors. Quand je serai morte, ce sera trop tard, n'est-ce pas? Si c'était pas pour les enfants, je m'en irais.

Consternée, je l'écoute sachant qu'elle a raison. Une conversation avec un restaurateur suisse qui avait fait fortune en Hollande me revient à l'esprit. « En voulant travailler nuit et jour pour procurer une belle vie à ma femme, je l'ai perdue. Elle était trop seule. Un autre s'est occupé d'elle. » Il était pathétique. Comme Clotilda pour qui le reste maintenant à la maison. Pour elle, faire des ménages, c'est une manière d'échapper à sa lancinante solitude.

Elle a compris où était l'essentiel: profiter d'être ensemble, en famille, pendant qu'il en est temps. Car la sagesse qui s'acquiert avec les années ne remplace pas les heures perdues à l'époque où l'on n'était pas seul.

Monique Barbey.

GAI, GAI, MARIEZ-VOUS!

Résultats de notre enquête

Bravo et merci d'avoir répondu si nombreuses à l'appel! Dix centimètres de courrier m'attendaient à mon retour de Berne où, chose amusante, la question du nom et du lieu d'origine de la femme mariée a fait l'objet d'un débat non prévu au programme. Signe qu'un certain nombre de femmes ne se satisfont plus du statu quo. Elles imaginent et désirent d'autres solutions.

Lieu d'origine

Le verdict est clair: à la quasi unanimité, on préfère garder son lieu d'origine. Une seule voix défend le système actuel, trois ne se prononcent pas et trois autres proposent d'y ajouter le lieu d'origine du mari.

En fait, la commune d'origine a beaucoup perdu de son importance depuis que les questions d'assistance publique ont été réglées par un Concordat. Actuellement, les citoyens démunis de moyens d'existence ne sont plus expédiés, comme autrefois, dans leur Bümplitz d'origine. Ils sont pris en charge par la commune de domicile. Le lieu d'origine joue encore un rôle dans des cas presque exceptionnels: biens bourgeoisiaux, lieu de référence pour les Suisses de l'étranger, lieu de vote des juges fédéraux entre autres, démarches administratives lorsqu'on se domicilie dans un autre canton, etc.

Pour la vaste majorité des Suisses, la commune d'origine est une chose à laquelle on reste sentimentalement attaché. Jusqu'à son dernier souffle, Solange sera citoyenne de cœur de La Tour-de-Peilz, mais cela ne lui suffit plus.

du mari en deuxième position. 33% votent pour le double nom tel qu'on le pratique actuellement: celui du mari prime.

Une lectrice dit avoir « toujours rié » d'avoir perdu son nom, ce qui ne l'empêche pas de voter dans un sens conservateur. Une voix s'oppose à tout changement.

Nom des enfants

Plusieurs lectrices se préoccupent de cette question; elle se pose effectivement pour les femmes divorcées qui désirent éviter des problèmes à leurs enfants. Dans l'ensemble, elles désirent reprendre leur nom de femme mariée, mais ne peuvent le faire sans l'assentiment de l'ex-mari. Il faut entamer une procédure en changement de nom...

Etant donné la fréquence des divorces et le nombre d'enfants dont le nom ne correspond plus à celui de leur mère, on est en droit de se demander s'il ne s'agit pas bientôt d'un phénomène banal.

Quoi qu'il en soit, si la femme mariée gardait, par principe, son nom à elle, tous les enfants de parents unis ou de parents divorcés seraient logés à la même enseigne.

Quant à donner à l'enfant, automatiquement, le nom de la mère, on voit d'ici avec quel enthousiasme les hommes accueilleraient cette proposition. D'autre part, il arrive, maintenant, que les enfants soient attribués au père en cas de divorce... et le problème surgirait à nouveau.

Comme on ne peut contenter tout le monde, l'idée du libre choix du nom de l'enfant s'impose. Mais qui choisira ce nom et à quel moment?

En résumé

Il y aurait beaucoup moins de cas dramatiques s'il était admis d'entrée que mère et enfant portent des noms différents: la mère le sien, l'enfant celui du père.

Idelette Engel

LOYER

Taux hypothécaire — Carnet d'épargne

Triptyque redoutable pour le budget du ménage à l'heure où le taux hypothécaire est relevé d'un demi pour cent au moins et où les voix des milieux bancaires se font entendre pour obtenir, le plus rapidement possible, une hausse complémentaire. Triptyque redoutable du point de vue de l'homme de la rue, puisqu'au centre de l'ensemble, le loyer, perçute très sensiblement les variations du premier, le taux hypothécaire, et qu'une problématique compensation ne peut venir que du troisième, le carnet d'épargne. Que disent les intéressés?

LES MILIEUX BANCAIRES:

— en période d'inflation, il faut rendre l'épargne plus attractive et pour que nous soyons en mesure de servir un intérêt convenable aux épargnants, il est indispensable de relever le taux hypothécaire. Le relèvement d'un demi pour cent du taux hypothécaire permet de relever pour le moins d'autant le taux de l'épargne.

LES MILIEUX IMMOBILIERS:

— Monsieur Prix recommande de limiter la hausse du loyer à 7% au plus, en compensation d'une hausse

d'un demi pour cent du taux hypothécaire. Il n'y a aucune raison, pour autant que les locataires nous laissent faire, de ne pas hausser le loyer à 7%, avec ou sans dette hypothécaire.

LES LOCATAIRES ÉPARGNANTS:

— on ne prend 7% sur le loyer sous prétexte de me les rendre sous forme d'intérêts valorisés en rémunération de mes économies placées en banque. Voyons un peu...

Un locataire paie 500.— francs le loyer (sans les charges) et il vient de recevoir un « Avis de majoration de loyer » qui propose une hausse de 7% pour l'année prochaine. Chaque mois, c'est 35.— francs qu'il faudra débours. En suivant la filière, il lorgne du côté de ses économies. Il possède 30 000.— francs sur carnet d'épargne et calcule qu'un demi pour cent de plus sur ce petit capital lui rapportera 150.— francs par année, soit 12.50.— francs par mois. Par conséquent, c'est 22.50.— francs par mois de perte sèche qu'il enregistre à chaque fois que, simultanément, le taux hypothécaire et le taux de l'intérêt du carnet d'épargne augmentent d'un demi pour cent.

Poursuivant sa réflexion, ce locataire se dit, après calcul, qu'il lui faudrait des économies d'un montant de 84 000.— francs pour se prémunir de la hausse du loyer consécutive au taux hypothécaire, sans compter les hausses consécutives à « l'heure du plombier » ou à « la valeur objective de la chose louée ».

Au terme de sa réflexion, le locataire constate que pour compenser la hausse du loyer au moyen des intérêts de l'épargne, il faut disposer de 168.— francs d'économies pour 1.— franc de loyer. Il se dit qu'ils doivent être légion les locataires épargnants qui ne disposent pas de ce blindage et qu'il doit y avoir quelque un quelque part qui se foute de la majorité du peuple et qu'il serait temps d'enrayer le processus.

Dans l'immédiat, une seule parade: user du droit de recours pour limiter au maximum la hausse du loyer, en attendant que la Loterie romande ou le Sport-toto viennent au secours des épargnants défaits.

Rassemblement
en faveur d'une politique
sociale du logement.

Quid de l'étrangère qui épouse un Suisse?

demande une lectrice. Si, à l'avenir, l'étrangère acquiert encore la nationalité suisse par mariage, elle ne pourra évidemment pas s'inventer une commune d'origine. Force lui sera d'adopter celle du mari.

Nouvelle réjouissante

Une Tessinoise écrit qu'elle a été réintégrée dans la Bourgeoisie de sa commune d'origine à la suite d'une décision prise en 1962 par ladite Bourgeoisie. Sur le plan cantonal, elle reste citoyenne de la commune d'origine de son mari. Hélas, bourgeoisie et commune ne sont pas toujours synonymes!

Nom de la femme mariée

67% désirent garder leur nom quitte à s'adjoindre, éventuellement, le nom

KYBOURG
ÉCOLE DE COMMERCE
GENÈVE — 4, Tour-de-Jette — Tél. 28 50 74
Directeur: R. KYBOURG
Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées
AGEP

Préparation aux fonctions de:
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENOGRAPHIQUE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
SECRÉTAIRE DE BANQUE
AIDE DE BUREAU
DACTYLOGRAPHIE

ANGLAIS: préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Steno et dactylo: préparation aux concours officiels de Suisse romande